

1792 : LA TERREUR SÉVIT À MEAUX

La date



Robespierre,
estampe. (AD77, 6 Fi
476)

En août 1792 paraît une loi condamnant les prêtres et les évêques à l'emprisonnement s'ils ne prêtent pas serment à la Constitution civile du clergé (loi du 26 décembre 1790).

Le climat de tensions anticléricales instauré par le régime de Robespierre est à son paroxysme en septembre. Les prisonniers non assermentés de Paris sont alors massacrés, ceux de la prison de Meaux également, à coup de sabre.

Repère chronologique : la Terreur

La Terreur est le nom employé pour désigner deux périodes de la Révolution française aux cours desquelles un pouvoir d'exception régent le pays par la force et la répression : de la destitution des pouvoirs de Louis XVI le 10 août 1792 à la proclamation de la République le 21 septembre 1792 pour la première période.

La seconde se situe entre le 2 juin 1793, jour de l'élimination des députés girondins, et l'arrestation de l'instigateur de ces périodes, Robespierre, le 27 juillet 1794.